



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E70965

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2024

ÉDITÉ LE 22/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1958

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
100 000

Raison sociale : MARCEL HUYGHE

130 PARC ECONOMIQUE DE LA CREULE
59190 HAZEBROUCK

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC HAZEBROUCK 351117635

Siret : 351 117 635 00034

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3031756-0

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL 100 917

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL 100 917

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Téléphone : 03 28 41 96 97

Fax :

Portable :

Site Internet : www.renovation-ets-marcel-huyghe.fr

E-mail : etsmarcel.huyghe@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
CALLENS OLIVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	02/06/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/04/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	02/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/04/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/06/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.